



MUNICIPALITE DE VUFFLENS-LA-VILLE

Préavis n° 3/2024 Réaménagement des bureaux de l'Administration communale

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Préambule

En juin 2022, la commission de gestion relevait dans son rapport que le poste de secrétaire municipale avait atteint ses limites. Après étude de la situation, la Municipalité a décidé de créer un nouveau poste et d'engager une secrétaire municipale adjointe, ce qui a sollicité une nouvelle répartition des bureaux. De plus et afin de respecter le devoir de confidentialité pour les dossiers touchant notamment au Contrôle de l'habitant et bureau des étrangers une adaptation était indispensable.

Une modification de l'aménagement des locaux avec le mobilier actuel a été effectuée début 2024, afin que chaque employée de l'Administration puisse obtenir une place de travail. Cette adaptation fait suite à l'amendement accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 13 décembre 2023 refusant le crédit demandé pour le réaménagement des bureaux de l'Administration communale.

Toutefois, les locaux ayant été rénovés en 2005, la Municipalité souhaite remettre les infrastructures de la Maison de commune au goût du jour et apporter quelques améliorations supplémentaires.

Etat actuel



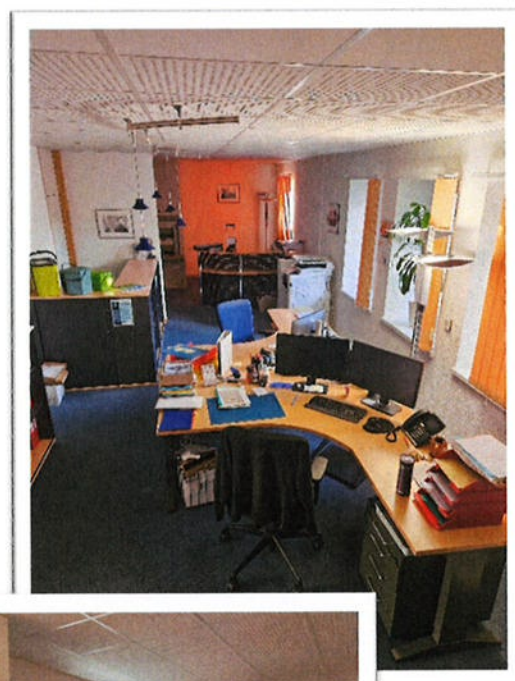
Contrôle de l'habitant et Bureau des étrangers

Le Contrôle de l'habitant et le bureau des étrangers a été déplacé dans l'ancien bureau du Syndic permettant ainsi d'avoir un espace fermé pour traiter les dossiers et recevoir les habitants avec davantage de discrétion.

Un nouveau bureau pour optimiser l'espace est prévu. Le bureau actuel sera réutilisé pour la Municipalité.

Greffe municipal et bureau de la Municipalité

Le Greffe municipal a pris possession du centre des bureaux avec la mise en place de deux places de travail et d'un guichet fermé.



La Municipalité partage désormais l'open space avec le Greffe municipal. Une paroi amovible permettrait d'obtenir plus de discrétion.



La disposition du bureau de la Bourse communale et de la salle de Municipalité reste inchangée.

Travaux projetés

La présente demande de crédit prévoit :

- l'adaptation des luminaires dans les bureaux administratifs ;
- le changement des sols dans les bureaux du rez-de-chaussée, de la Bourse communale et de la salle de Municipalité (remplacement de la moquette par un nouveau revêtement) ;
- un rafraîchissement des peintures au rez-de-chaussée ainsi qu'à la Bourse communale ;
- l'achat de mobilier pour la création d'un économat afin de libérer de l'espace dans le « Rotomat » ;
- une adaptation du bureau de la Municipalité (mobilier et mise en place d'une porte coulissante) ;
- réaménagement de la cuisinette dans le local adjacent à la salle de Municipalité.

Aspects financiers et planning

Coût du projet :

La structure des coûts se détaille comme suit :

		Montant en CHF
1.	Mobilier	10 000.--
2.	Electricités et luminaires	11 700.--
3.	Peinture	6 000.--
4.	Revêtement du sol	17 200.--
5.	Adaptation des locaux	15 400.--
6.	Divers et imprévu (5 %)	3 015.--
	Montant total, HT	<u>63 315.--</u>
	TVA 8.1 %	5 128.50
	TOTAL TTC, arrondi	<u>68 000.--</u>

La Municipalité propose le financement de cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions du marché. Elle sera amortie sur une période de 10 ans.

Planning :

Afin de garantir le bon fonctionnement de l'Administration communale, la Municipalité prévoit d'effectuer ces travaux pendant la fermeture estivale des bureaux et ceci en fonction des disponibilités des mandataires.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

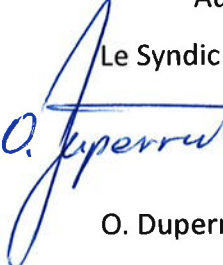


vu le préavis municipal n° 3/2024 du 29 janvier 2024 ;
 où le rapport de la commission des finances ;
 où le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
 considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. d'accepter le préavis tel que présenté ;
2. d'accorder un crédit de CHF 68'000.-- TTC pour le réaménagement des bureaux de l'Administration communale ;
3. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions du marché ;
4. d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée de 10 ans.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
La Secrétaire

O. Duperrut
M. Hilpert

Vufflens-la-Ville, le 29 janvier 2024

Dossier traité par P. Berchier

